

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017 - Salle du Conseil Municipal - Mairie
1 avenue Georges Sabde - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 23 juin 2017

PRESENTS : M. BONNET Joël, Maire, M. BAYLE Jean-Marie, M. KRUYNSKI Bernard, Mme SALEMBIER Delphine, Mme LALLAU Ghislaine, M. TRIBOUT Michel, Mme TOMAIUOLO Béatrice, M. PALLAS Philippe, Mme PAYNEAU Nadine, M. BOISSE Olivier, Mme TACHON Laetitia, M. RUQUOIS Vincent, M. ELWAHIDI Abdellah, M. LEBLAY Jean-François, Mme LAFFORGUE Liliane, M. MARCHAL Benoît, Mme CHRIT Fabienne, M. THOMAS Eddie, Mme SERIS Clémentine, M. BARBIER Jean-Michel, M. MEZRICH Eric, Mme BEAUMONT Patricia, M. PARIS Julien, Mme BERNADIE Marie-Christine, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

ABSENTS EXCUSES : Mme DENYS Marie procuration à Mme PAYNEAU Nadine
Mme DUVERGER Josette procuration à M. BAYLE Jean-Marie
Mme ROUSSEAU Maryline procuration à M. PARIS Julien
M. ARRIEU Alexandre procuration à M. MEZRICH Eric

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François LEBLAY

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 28 voix POUR et 1 Blanc,

- VOTE la liste des suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

A l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2017,

A l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2017,

A l'unanimité,

- pour couvrir le montant des intérêts concernant le prêt sur le budget Pôle Santé dont le paiement intervient à la fin de la période de préfinancement, APPROUVE la décision modificative suivante sur le budget du Pôle santé 2017 :

<i>Dépenses section Fonctionnement</i>			<i>Recettes section d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>article</i>	<i>Montant €</i>	<i>Chapitre</i>	<i>article</i>	<i>Montant €</i>
66	66111	+ 8 500.00	13	13241	+ 8 500.00
023	023	- 8 500.00	021	021	- 8 500.00
Total		0,00	Total		0,00

A l'unanimité,

- pour procéder à des ajustements de crédits sur le budget 2017 de la Commune permettant :
 1. l'augmentation de la subvention d'investissement (article 204162) vers le budget Pôle Santé
 2. le réajustement des crédits sur l'article 2051 pour la création du site internet
 3. sur l'article 2112, les écritures d'intégration de terrain de voirie (acquisition pour l'Euro symbolique) et les frais d'actes notariés.

APPROUVE la décision modificative suivante sur le budget 2017 de la Commune :

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recette		
Chapitre	Article	Montant €	Chapitre	Article	Montant €
204	2041642	8 500,00			
20	2051	9 500,00	20	2051	4 500,00
21	2112	10 000,00			
020	020	-23 500,00			
041	2112	45 000,00	041	1328	45 000,00
Total		49 500,00	Total		49 500,00

A l'unanimité,

- APPROUVE la facturation à la ville de Mont de Marsan des frais de scolarisation pour l'année scolaire 2014/2015 et années antérieures.

A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 300 000 € sur le budget de l'Eau afin de financer les travaux d'investissement.

A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 450 000 € sur le budget de l'Assainissement afin de financer les travaux d'investissement.

Avec 28 voix POUR et 1 Ne participe pas au vote,

- AUTORISE la cession du lot n° 4, cadastré section AE n° 730, d'une contenance de 1 535 m² pour un montant hors TVA de 53 725 €, soit 64 470 € TTC, hors frais de notaire, avec La Ligue de l'Enseignement,

A l'unanimité,

- DECIDE de céder à la SCI ADOURPOLE, les parcelles cadastrées AE 894 et 895 pour une superficie totale de 3 423 m² au prix de 50 € HT/m² (60 € TTC/m²), soit un montant de 171 150 € HT (205 380 € TTC),

A l'unanimité,

- AUTORISE la cession à titre gratuit à la Commune de Gaillères, des illuminations qui étaient installées au cœur de ville à l'occasion des fêtes de fin d'années.

A l'unanimité,

- dans le cadre des avancements de grade 2017, DECIDE :
 - la création de deux emplois d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE, avec effet au 01.07.2017,
 - la suppression à compter de la date de nomination des agents des postes de leur ancien grade : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, avec effet au 01.07.2017

A l'unanimité,

- DECIDE d'instituer l'IFSE au profit des cadres d'emplois des agents de la Ville de Saint-Pierre-du-Mont concernés par cette prime dans les conditions ci-après :

Cadres d'emplois bénéficiaires :

- Attachés territoriaux
- Rédacteurs
- Educateurs des APS
- Adjoint Administratifs
- Adjoint d'Animation
- Opérateur des APS

- DECIDE de modifier le régime indemnitaire existant à la Ville de Saint-Pierre-du-Mont, pour les cadres d'emplois exclus à ce jour du bénéfice de l'IFSE.

Cadres d'emplois bénéficiaires :

- Ingénieurs territoriaux
- Techniciens territoriaux
- Agents de maîtrise
- Adjoint techniques

A l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à la voie à créer la dénomination suivante : Impasse de la Chalosse

A l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes

A l'unanimité,

- EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande du Contrôleur Général des Armées d'autorisation d'exploiter pour le Dépôt Essence Air de Mont de Marsan comprenant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement implantées sur les communes de Mont de Marsan et Uchacq et Parentis.

Le 4 juillet 2017,

Le Maire,



Joël BONNET